

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas

Séance du 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Membres en exercice : 13

Membres ayant pris part à la délibération : 7

Présents : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS, Yolande LAFRANCAISE, Colette GONZALVEZ, Pascale THEUVENIN, Daniel DROUEN, Guy COCARD, Jacques BLANCH.

Mme Laurence BORREIL, Directrice Générale des Services.

Absents excusés : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Vanessa ALBERICH, Jean-Pierre SERRIE, Christiane KHERK HOUR, Bernard VILANOVE.

Absente non excusée : Mme Monique MORELL.

Date de la convocation : 7 Avril 2023.

Secrétaire de séance : Mme Yolande LAFRANCAISE.

OBJET : 2023/03/04 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu l'article L.2121-14 du CGCT concernant les modalités de vote du Compte Administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Le Compte Administratif du CCAS présente en section de fonctionnement et en section d'investissement les réalisations de dépenses (mandats) et de recettes (titres) de l'année 2022.

DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2022	Réalisé 2022
011	Charges de gestion courante	116 187,00	114 631,25
012	Charges de Personnel	1 601 320,00	1 594 074,98
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	8 700,00	7 208,93
65	Autres charges de gestion courante	4 593,34	3 344,47
66	Charges financières	350,00	80,59
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 815,09
TOTAL		1 738 150,34	1 721 155,31
RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2022	Réalisé 2022
002	Solde d'exécution reporté	15 530,34	15 530,34
013	Atténuation de charges	30 000,00	43 766,32
70	Produits des services	837 200,00	987 974,46
74	Dotations et participations	842 320,00	818 329,34
75	Autres produits de gestion courante	13 100,00	13 283,64
77	Produits exceptionnels	-	430,91
TOTAL		1 738 150,34	1 879 315,01
<i>Résultat de fonctionnement de l'année 2022</i>			<i>142 629,36</i>
<i>Résultat de fonctionnement consolidé 2022</i>			<i>158 159,70</i>

N° 2023/03/04 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – Suite.

- 2 -

Le résultat de la section de fonctionnement, une fois enregistrées toutes les dépenses et les recettes de l'année 2022 s'établit à :

- 142 629.36 € quand on prend en compte uniquement l'année 2022
- Et à 158 159.70 € quand on cumule le résultat de l'année 2022 et celui de l'année antérieure qu'il convient de reprendre.

DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Solde d'exécution reporté	2 195,05	2 195,05
16	Emprunts et Dettes	8 100,00	8 081,57
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	1 944,00
21	Immobilisations corporelles	8 795,54	7 027,78
040	Opérations d'ordre entre sections		
TOTAL		21 090,59	19 248,40
RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2022	Réalisé 2022
002	Solde d'exécution reporté		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 000,00	-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 390,59	10 390,59
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 090,59	
040	Opérations d'ordre entre sections	8 700,00	7 208,93
TOTAL		42 181,18	17 599,52
<i>Résultat d'investissement de l'année 2022</i>			<i>546,14</i>
<i>Résultat d'investissement consolidé 2022</i>			<i>-1 648,88</i>

Le résultat de la section d'investissement, une fois enregistrées toutes les dépenses et les recettes de l'année 2022 s'établit à :

- 546,14 € quand on prend en compte uniquement l'année 2022
- Et à - 1 648,88 € quand on cumule le résultat de l'année 2022 et celui de l'année antérieure qu'il convient de reprendre.

Il n'y a aucun reste à réaliser de l'année 2022 à reporter en année budgétaire 2023.

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2022 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 13 avril 2023

La Vice-Présidente,



(Signature)
Marie-Josée VIEGAS

PUBLIÉ LE 17 AVR 2023